



DÉLIBÉRATION N°071/2025

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2025

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LAGAÜZÈRE Gilles

**Date de la convocation** : 30/09/2025

**Date de la publication** : 30/09/2025

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - DILMAN Patrick - SICARD Christine - DUBERNET Thierry - MACHEFE Thomas - MILANESE Antoine - VALADE Pierre - COUZIGOU Laurent - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. Mme ALLARD Aurélie, JADAS Christian, DALL'ANESE Lisa, RESSES Lisa.

**Absents** : TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte.  
M. JADAS Christian à M. CAMBE Thierry.  
Mme RESSES Lisa à M. VALADE Pierre.

**Madame CAPRAIS Dominique** a été élue secrétaire de séance.

Présents : 18

Procurations : 3

Votants : 21

Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 071/2025 OBJET : CONVENTION UTILISATION PISCINE AQUAVAL – ÉCOLES DE SAINTE BAZEILLE – ANNÉE 2025/2026.**

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL qu'en raison de l'utilisation par les écoles de Sainte-Bazeille de la piscine AQUAVAL pour l'année scolaire 2025/2026, il y a lieu de signer une convention entre la communauté Val de Garonne Agglomération et la commune de Sainte-Bazeille, pour fixer notamment le règlement de l'utilisation et le tarif d'entrée soit : **38 € par cycle et par enfant.**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **D'Accepter** le projet de convention AQUAVAL de la communauté Val de Garonne Agglomération pour l'année scolaire 2025/2026.

**AR Prefecture**

047-214702334-20251006-071\_2025-DE  
Reçu le 07/10/2025

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer cette convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 07/10/2025 et de l'affichage en date du 07/10/2025 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.

Page : 22  
Code : 9  
Annexion : 0